

Communiqué du Conseil de la concurrence concernant la création de l'entreprise commune « Mafaco Tesca Textile SA » par la société « Marocaine de Fabrications Cotonnières SA » et la société « Tesca Covering Materials Group SAS »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **Société fondatrice N° 1** : « Marocaine de Fabrications Cotonnières SA »;
- **Société fondatrice N° 2**: « Tesca Covering Materials Group SAS »;
- **Entreprise commune** : « Mafaco Tesca Textile SA ».

Nature de l'opération

- Création d'une entreprise commune.

Secteurs économiques concernés

- Secteur de la commercialisation, fabrication, importation et exportation des textiles automobiles.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 30 juin 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la création de l'entreprise commune « Mafaco Tesca Textile SA » par la société « Marocaine de Fabrications Cotonnières SA » et la société « Tesca Covering Materials Group SAS ».

« Marocaine de Fabrications Cotonnières SA » est une société anonyme de droit marocain, dont l'objet social porte sur la réalisation de toutes opérations relatives au commerce et à l'industrie des textiles, notamment à travers son activité de tissage et d'ennoblissement automobile.

« Tesca Covering Materials Group SAS » est une société par actions simplifiée de droit français exerçant, ses activités en tant que holding intermédiaire du groupe Tesca spécialisé dans le secteur du textile automobile.

« Mafaco Tesca Textile SA » sera constituée sous forme d'une société anonyme de droit marocain dont l'objet social, au Maroc et à l'étranger, soit pour son compte soit pour le compte d'autrui, porte sur la réalisation de toutes opérations industrielles et commerciales relatives au tissage de textiles destinés à l'industrie automobile et le tissage de textiles techniques dans différentes armures et matériaux (polyester, polyamide, etc) utilisés dans les sièges de véhicules automobiles.

Fait à Rabat, le 19 juin 2025